

Août 2013

**Procédure de naturalisation - nouvelles règles dans le cadre pilote de la mise en route du nouveau système d'information du Service de la population**

---

Mesdames, Messieurs les Secrétaires municipaux-ales,

Dans le cadre de la mise en place de son nouveau système d'information, le Service de la population va connaître une évolution majeure dans la manière de traiter ses dossiers. En effet, le SPOP passera dès cet automne à la gestion électronique des documents (GED) et abandonnera à cette occasion le papier au profit de données numérisées.

Ce changement, dont les gains d'efficacité entre les communes, les administrés et le canton sont à fort potentiel, se fera néanmoins de manière progressive. Dans un premier temps, il est important que le SPOP teste son système dans des conditions réelles, avant de le déployer sur l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, puis à ses partenaires. Ce sont les Naturalisations qui ont été choisies comme site pilote pour réaliser ces premiers essais, dès la mi-août déjà.

A partir de ce moment-là, soit dès le lundi 12 août 2013, nous remercions toutes les communes de nous adresser leurs dossiers sans aucune agrafe, trombone ou autre ruban adhésif, en vue de leur numérisation au SPOP.

Merci également de ne plus adresser les dossiers à l'un ou l'autre des collaborateurs des Naturalisations, mais plutôt de façon générale à l'adresse suivante :

**Service de la population**  
**Secteur des naturalisations**  
**Langallerie 9**  
**1014 Lausanne**

En ce qui concerne les dossiers de la procédure d'enregistrement, il n'y aucune modification, ceux-ci doivent toujours être envoyés à l'adresse suivante :

**Service de la population**  
**Etat-civil - enregistrement**  
**Langallerie 9**  
**1014 Lausanne**

A l'avenir, les candidats à la naturalisation ainsi que les communes pourront suivre le traitement des dossiers tout au long de la procédure, à partir du dépôt de l'enregistrement des données d'état civil jusqu'à l'assermentation devant le Conseil d'Etat vaudois. Plusieurs communes se sont d'ores et déjà annoncées pour partager des données informatiques avec le SPOP et tester ainsi des échanges et interactions par voie électronique. Mais jusqu'à l'issue de cette démarche, encore

au stade expérimental, il est impératif de continuer à nous adresser les formulaires et documents sur papier uniquement.

A cet égard, nous vous saurions gré de contrôler que les formulaires utilisés sont bien à jour (ils sont visibles et disponibles sur le site internet des Naturalisations), et, cas échéant, de commander les versions actualisées au format A3, directement au SPOP.

Enfin, s'agissant d'une période test délicate pour le SPOP, nous vous remercions d'avance de votre indulgence à l'égard de petits couacs toujours possibles en de telles circonstances, qui nécessiteront une communication plus soutenues qu'habituellement à votre endroit, en raison de corrections et adaptations inévitables qui devront être faites au contact de la réalité pratique et en fonction de retours terrain que nous sollicitons d'ailleurs vivement de votre part pour améliorer notre outil.

En espérant que cette première étape de changements suscitera votre intérêt pour une démarche qui devrait vous apporter une plus-value importante à terme, nous restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs les Secrétaires municipaux-ales, mes salutations distinguées.



Chef de service

Copie pour information : AVDCH